

## **Syndicat DEPART**

### **Compte-rendu du Comité syndical du 20 janvier 2020**

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le lundi 20 janvier 2020 à 18h30 à Y Schools à Troyes, après avoir constaté que le quorum était atteint. Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, Maire de La Chaise, est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 (rapport 2020-01-01)
2. Modification du projet de SCoT des Territoires de l'Aube avant approbation (rapport 2020-01-02)
3. Modification du tableau des effectifs et création d'un emploi permanent à temps complet (rapports 2020-01-03 et 2020-01-04)
4. Information sur la modification des statuts
5. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme
6. Questions diverses

En premier lieu, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL présente ses vœux à l'ensemble des délégués syndicaux pour cette nouvelle année 2020.

#### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 (rapport 2020-01-01)**

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 24 septembre 2019, consacrée notamment à un point sur la procédure de SCoT dans la perspective de l'enquête publique et à la proposition de modification des statuts. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **2. Modification du projet de SCoT des Territoires de l'Aube avant approbation (rapport 2020-01-02)**

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle à l'assemblée que suite à l'arrêt du projet de SCoT par délibération du comité syndical en date du 20 mai 2019, se sont tenues les phases réglementaires de consultation du dossier par les personnes publiques associées et consultées, de juin à septembre 2019, puis d'enquête publique, du 29 octobre au 29 novembre 2019. Il donne lecture des conclusions de la commission d'enquête, qui a émis un avis favorable au projet de SCoT assorti d'une réserve demandant à ce que la rédaction finale du document prenne en compte les précisions, compléments et modifications sur lesquels le syndicat DEPART s'est engagé dans ses deux mémoires en réponse.

L'objet du présent rapport est donc de se prononcer sur les avis des personnes publiques associées et consultées et sur l'avis de l'Autorité environnementale annexés au dossier d'enquête publique, ainsi que sur les observations émises au cours de l'enquête publique, afin d'apporter quelques modifications mineures qui ne remettent pas en cause l'économie générale du SCoT tel qu'il a été soumis à enquête publique.

## **AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET CONSULTEES ET AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ANNEXES AU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR donne lecture de l'avis de la **Mission Régionale d'Autorité environnementale** et des décisions du syndicat proposées en réponse.

Madame Gisèle VIARDIN, Conseillère municipale à Troyes, demande une précision sur le sigle DOO, à laquelle Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL répond qu'il s'agit du Document d'Orientation et d'Objectifs.

Monsieur Gérard MENUET, Maire-adjoint de Troyes, signale qu'une nouvelle loi sur les mobilités cadre de manière précise l'évolution des transports publics dans l'ensemble des zones du territoire, et trouve regrettable que les remarques de la MRAe sur ce thème n'aient pas tenu compte de ces récentes évolutions législatives.

Monsieur Marc GIRARD, Maire de Jeugny, désapprouve l'avis de la MRAe demandant une forte limitation des conditions de développement, notamment sur le plan foncier, en contradiction avec les politiques menées dans d'autres instances visant à soutenir l'armature des territoires ruraux.

Les propositions de réponse apportées par le syndicat à l'avis de la MRAe, telles qu'elles figurent dans le rapport, sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET rend compte des avis favorables sur le SCoT émis par une grande majorité de **personnes publiques associées**, telles que la Préfecture, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, le Ministère des Armées, le Conseil Départemental de l'Aube, Troyes Champagne Métropole, le Syndicat mixte du Pays de Chaumont ou encore le PETR Seine en Plaine champenoise.

La décision indiquant que le syndicat prend acte de l'ensemble de ces avis est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD donne lecture de l'avis du **Conseil Régional du Grand Est** et des décisions du syndicat proposées en réponse.

L'ensemble des réponses apportées par le syndicat à cet avis est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE expose l'avis du **Parc naturel régional de la Forêt d'Orient** et les décisions du syndicat proposées en réponse.

Madame Martine ROGER, Maire de Lassicourt, demande à quoi correspond le terme de bassins d'alimentation de captage et quelles incidences aurait la prise en compte de la demande du Parc au regard de l'importance des secteurs potentiellement concernés. Monsieur Denis POTTIER, Maire de Sainte-Maure et Directeur des territoires au SDDEA, précise qu'il existe deux catégories de protection des abords des captages d'eau potable : d'une part les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné qui font l'objet de servitudes d'utilité publique pour éviter les risques de pollutions accidentelles, et d'autre part les bassins ou aires d'alimentation de captage pour se protéger des risques de pollutions diffuses. Dans ces derniers, l'objectif est d'améliorer les pratiques agricoles en partenariat avec les acteurs concernés. Le SCoT mentionnera simplement la possibilité de considérer tout ou partie de ces secteurs dans le cadre des documents d'urbanisme.

Concernant la décision relative à l'éolien, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL informe l'assemblée des échanges qu'il a eu avec Monsieur Philippe PICHÉRY, Président du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, et précise que les définitions qui avaient été proposées à titre de complément, ne figurant pas dans l'avis du Parc, sont retirées de la proposition de réécriture de l'orientation 2.1.21.

Monsieur Michel CANOT, Maire d'Onjon, note que la précision « à la date d'approbation du SCoT » n'a pas lieu d'être ajoutée, afin de rester conforme à l'avis du Parc. Madame Marie-Chantal DE ZUTTER, Maire de Jasseines, demande également que cette précision soit supprimée. Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL répond favorablement à cette demande qui ne modifie pas de manière substantielle le sens de l'orientation.

Les propositions de réponses à l'avis du Parc sont validées à l'unanimité, sauf celle relative à l'éolien adoptée à la majorité (un vote contre).

Monsieur Denis POTTIER, membre du Bureau, donne lecture de l'avis de la **Chambre d'Agriculture de l'Aube** et des décisions du syndicat proposées en réponse.

Les propositions de réponses à l'avis de la Chambre d'Agriculture sont validées à l'unanimité, sauf celle relative à l'éolien, modifiée comme suite à la décision ci-avant, adoptée à la majorité (un vote contre).

Monsieur James GAUTHIER, membre du Bureau, expose l'avis de **l'Institut National de l'Origine et de la Qualité** et la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à l'avis de l'INOQ est validée à l'unanimité.

Monsieur James GAUTHIER rend compte des avis favorables sur le SCoT émis par les **EPCI membres** (Troyes Champagne Métropole, la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne, la communauté de communes du Pays d'Othe).

La décision indiquant que le syndicat prend acte de l'ensemble de ces avis est adoptée à l'unanimité.

Monsieur James GAUTHIER expose l'avis de la **communauté de communes des Lacs de Champagne**, favorable avec une réserve relative à l'éolien.

La proposition de réponse relative à l'éolien, modifiée comme suite à la décision ci-avant, est adoptée à la majorité (un vote contre).

Monsieur Denis POTTIER rend compte des avis émis sur le SCoT par les **communes**, et débute par les avis favorables de la part de cinquante communes.

La décision indiquant que le syndicat prend acte de l'ensemble de ces avis est adoptée à l'unanimité.

Il rend compte ensuite des avis défavorables émis par vingt-deux communes, motivés par un même argument relatif à l'éolien.

La proposition de réponse relative à l'éolien, modifiée comme suite à la décision ci-avant, est adoptée à la majorité (un vote contre).

Monsieur Denis POTTIER fait part également de trois avis défavorables non motivés.

La décision indiquant que le syndicat prend acte de l'ensemble de ces avis est adoptée à l'unanimité.

Il expose ensuite l'avis favorable avec demande de réécriture de l'orientation 2.1.21 émis par la commune de Mesnil-Sellières.

La proposition de réponse relative à l'éolien, modifiée comme suite à la décision ci-avant, est adoptée à la majorité (un vote contre).

Enfin, Monsieur Denis POTTIER donne lecture de l'avis défavorable de la commune de La Ville-aux-Bois, de l'avis favorable avec une question de la commune de Saint-Thibault, des remarques formulées par la commune de Saint-André-les-Vergers (hors avis) et des décisions du syndicat proposées en réponse.

Les propositions de réponses à ces différents avis sont adoptées à l'unanimité.

## **AVIS RECUS HORS DELAI**

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL fait part des avis reçus hors délai, faisant néanmoins l'objet de réponses de la part du syndicat DEPART. Il rend ainsi compte de l'avis de la communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt, favorable avec une réserve relative à l'éolien.

La proposition de réponse relative à l'éolien, modifiée comme suite à la décision ci-avant, est adoptée à la majorité (un vote contre).

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rend compte des avis favorables émis par vingt-six communes.

La décision indiquant que le syndicat prend acte de l'ensemble de ces avis est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rend compte de l'avis défavorable émis par la commune de Braux, motivé par rapport à l'éolien.

La proposition de réponse relative à l'éolien, modifiée comme suite à la décision ci-avant, est adoptée à la majorité (un vote contre).

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rend compte de l'avis défavorable non motivé de la commune de Cussangy.

La décision indiquant que le syndicat prend acte de cet avis est adoptée à l'unanimité.

Enfin, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL donne lecture de l'avis favorable avec réserves émis par la commune de Lusigny-sur-Barse et de la décision du syndicat proposée en réponse.

Monsieur Christian DENORMANDIE, Maire de Piney, demande pourquoi Dienville n'est pas citée dans la réponse proposée par le syndicat. Monsieur Jean-Pierre ABEL répond que Dienville étant limitrophe d'un plan d'eau inférieur à 1000 hectares, elle n'est pas concernée par la loi littoral.

La proposition de réponse à cet avis est adoptée à l'unanimité.

## **OBSERVATIONS EMISES AU COURS DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR fait part de l'observation n°1 déposée le 7 novembre 2019 sur le registre dématérialisé, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation, telle qu'elle figure dans le rapport, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur James GAUTHIER, membre du Bureau, fait part de l'observation n°2 déposée le 13 novembre 2019 sur le registre de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Denis POTTIER, membre du Bureau, fait part de l'observation n°3 déposée le 13 novembre 2019 sur le registre de la communauté de communes du Pays d'Othe, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET fait part de l'observation n°4 déposée le 15 novembre 2019 sur le registre dématérialisé, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE fait part de l'observation n°5 déposée le 19 novembre 2019 sur le registre de la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD fait part de l'observation n°6 déposée le 26 novembre 2019 sur le registre de la communauté de communes du Barséquanais en Champagne, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR fait part de l'observation n°7 déposée le 27 novembre 2019 par mail, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL fait part de l'observation n°8 déposée le 29 novembre 2019 sur le registre dématérialisé, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à la majorité (un vote contre sur le point 6 relatif à l'éolien).

Monsieur Jean-Jacques ARNAUD, membre du Bureau, fait part de l'observation n°9 déposée le 29 novembre 2019 sur le registre dématérialisé, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à la majorité (un vote contre sur le point 2 relatif à l'éolien).

Monsieur Jean-Jacques ARNAUD fait part de l'observation n°10 déposée le 29 novembre 2019 sur le registre dématérialisé, et de la décision du syndicat proposée en réponse.

La proposition de réponse à cette observation est adoptée à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR fait part de l'observation n°11 formulée par le commissaire-enquêteur sur le registre de la communauté de communes des Lacs de Champagne le 15 novembre 2019, cette observation étant sans objet et ne nécessitant pas un vote de l'assemblée.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR fait part de l'observation n°12 formulée par le commissaire-enquêteur sur le registre du syndicat DEPART le 29 novembre 2019, cette observation renvoyant aux réponses apportées à l'observation n°5 et ne nécessitant pas un vote de l'assemblée.

## **Conclusion**

Pour conclure, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie les rapporteurs ainsi que les délégués syndicaux pour leur attention tout au long de la lecture de ce rapport, et informe le comité syndical que les modifications retenues seront apportées au dossier en vue de son approbation définitive lors de la séance du 10 février 2020.

### **3. Modification du tableau des effectifs et création d'un emploi permanent à temps complet (rapports 2020-01-03 et 2020-01-04)**

Monsieur le Président Jean-Pierre Abel soumet à l'assemblée la proposition de création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial (catégorie C) pour le compte du syndicat DEPART, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Les deux rapports relatifs à cet objet sont adoptés à l'unanimité.

#### **4. Information sur la modification des statuts**

Madame Claudie LEITZ informe le comité syndical que suite à la proposition de modification des statuts du syndicat en date du 24 septembre 2019, la délibération a été notifiée à l'ensemble des EPCI membres pour avis conformément au code général des collectivités territoriales. Les neuf intercommunalités ayant délibéré favorablement, le Préfet a modifié les statuts du syndicat DEPART par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019. Ceux-ci prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, dans la perspective du renouvellement des instances suite aux élections.

L'assemblée prend acte de ces informations.

#### **5. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme**

Une information est faite à l'assemblée sur les derniers avis émis par le syndicat DEPART sur les projets, plans et programmes soumis à consultation : projet d'office de tourisme de la Côte des Bar, Règlement Local de Publicité de Saint-Parres-aux-Tertres, projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Bar-sur-Seine. L'ensemble de ces projets a reçu un avis favorable du syndicat.

#### **6. Questions diverses**

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL fait part au comité syndical des prochains rendez-vous :

- la cérémonie des vœux du syndicat DEPART organisée conjointement avec Troyes Champagne Métropole le 22 janvier à 19 heures à YSchools à laquelle chacun est cordialement invité,
- la prochaine séance du comité syndical qui aura lieu le 10 février 2020 à 18h30 à YSchools.

Enfin, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL souligne la présence de Monsieur le Vice-Président Henri PETIT de BANTEL, dont il salue le retour et à qui il adresse au nom du syndicat tous ses remerciements pour son suivi régulier de la démarche SCoT pendant sa période de convalescence.

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance.